

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2020 QCCTQ 0677
DATE DE LA DÉCISION : 20200325
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 567542
OBJET DE LA DEMANDE : Autorisation de céder ou d'aliéner un
véhicule lourd
MEMBRE DE LA COMMISSION : Vicky Drouin

9188-9782 Québec inc.
(Les Entreprises J-PAT'S)

NIR : R-586313-0

Demanderesse

DÉCISION

[1] La Commission des transports du Québec (la Commission) est saisie d'une demande introduite le 16 août 2018, afin d'autoriser 9188-9782 Québec inc. (9188) à transférer un véhicule lourd, de marque Ford, modèle DRW, de l'année 2004, portant le numéro d'identification du véhicule 1FDAF56P94EC93759 (le Véhicule visé) en faveur d'Excavation Construction Rosales inc. (ECR).

[2] Cette demande est référée en audience publique, tenue le 22 octobre 2018, lors de laquelle M. Jean-François Poudrette (M. Poudrette), président de 9188, précise que ECR ne souhaite plus acquérir le Véhicule visé. Par conséquent, M. Poudrette convient de transmettre le nom du nouvel acquéreur à la Commission dès qu'il sera connu.

[3] Depuis le 22 octobre 2018, la Commission n'a reçu aucune correspondance de la part de 9188.

[4] Puisque plus d'une année s'est écoulée, la Direction des affaires juridiques de la Commission transmet à 9188 le 25 février 2020, un avis de déclaration d'abandon d'une demande l'informant qu'elle dispose d'un délai de 10 jours de la réception de cet avis pour formuler des observations ou des objections à la Commission.

[5] À l'expiration de ce délai, la Commission constate qu'aucune observation ni objection n'ont été reçues de la part de 9188.

[6] Tel que l'autorise l'article 53 du *Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec*¹, la Commission va, par conséquent, déclarer la demande n° 567542 abandonnée.

PAR CES MOTIFS, la Commission des transports du Québec :

DÉCLARE la demande n° 567542 abandonnée;

CLÔT la demande.

Vicky Drouin, avocate
Juge administrative

¹ RLRQ, c. T-12, r. 11.